YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2007 / 62

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux – conclue avec Mademoiselle LAURE PEROZ.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle une exposition en hommage à Monsieur Jean-François PEROZ, en collaboration avec Mademoiselle Laure PEROZ, domiciliée 45 rue Gabriel Péri, bâtiment B2, 91330 Yerres.

DECIDE

DE signer une convention d'occupation de la salle André Malraux du mercredi 11 avril 2007 au lundi 23 avril 2007 avec Mademoiselle Laure PEROZ, susvisée,

DIT que cette occupation se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 19 février 2007,

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération